

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n°

2020055

Date de convocation : 25/09/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Premier adjoint au Maire le 25 septembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mme Bénédicte LARCEBEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Mikel AMILIBIA.

**O.J n°15 : Subventions allouées aux associations
pour l'année 2020**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après la vérification par un groupe de travail des dossiers déposés et complétés par diverses associations communales et extra-communales, il est proposé au conseil municipal, d'attribuer les subventions qui sont énumérées dans le tableau annexé à la présente délibération :

Le CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions énumérées dans le tableau ci-annexé,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

PRECISE :

Associations	Montants proposés	Vote
Harri Zaharrak « Les vieilles pierres »	250,00€	➤ Unanimité
Ado'rizons	1 000,00€	➤ Unanimité
Anciens Combattants	400,00€	➤ Unanimité
Association Adin Eder	600,00€	M. Lahorgue ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
A.P.A.J.H	400,00€	➤ Unanimité
Association Jeunes Adultes Handicapés Moteur AJAHM	200,00€	➤ Unanimité
Asso sportive du Makila	400,00€	➤ Unanimité
Banda Biez Bat	400,00€	Mme Beyris ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
Biez Bat Dantza Taldea	500,00€	Mme Etchart ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
Biez Bat Dantza Taldea – Organisation du carnaval	200,00€	Mme Etchart ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
Biez Bat Ikastola – Organisation du carnaval	200,00€	M. Amilibia et Mme Rospide ne prennent pas part au vote ➤ Unanimité
Comice Agricole	150,00€	➤ Unanimité
Emak-Hor	4 500,00€	M. Bresac ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
Gure Irratia	700,00€	➤ Unanimité
Handisport Pays Basque	300,00€	➤ Unanimité
Ihiztariak les chasseurs	1 500,00€	M. Etchegaray ne prend pas part au vote ➤ Unanimité

Lau- Herri	2 000,00€	➤ Unanimité
Les mots s'animent	4 000,00€	Mme Récart ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
Les Sittelles	3 500,00€	➤ Unanimité
Niv'au galop	500,00€	➤ Unanimité
Biez Bat Euskara	400,00€	➤ Unanimité
Ttipiak Biribilan (ass. Maternelles)	500,00€	➤ Unanimité
Maison d'ass. maternelles Ttoto Lolo	500,00€	M. Amilibia ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
forfait communal Biez Bat Ikastola	12 351,00€	M. Amilibia & Mme Rospide ne prennent pas part au vote ➤ Unanimité
MONTANT TOTAL	35 451,00€	

➤ Toutes les subventions proposées ont été adoptées à l'unanimité des voix, suivant le tableau présenté ci-dessus.

Le Maire,
Michel LAHORGUE



Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 064-216401000-20200930-2020055-DE